



...VOTRE
AGENCE
IMMOBILIÈRE
QUI A
DU FLAIR

LEWIS MORGAN

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Barème au 1^{er} Novembre 2024

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	% SUR SUR LE PRIX DE VENTE
Prix de vente inférieur à 100 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	5% TTC
De 200 001 € à 500 000 €	4% TTC
De 500 001 € à 800 000 €	3,5 %TTC
Au delà de 800 000 €	3% TTC

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES SUR LES TERRAINS

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	% SUR SUR LE PRIX DE VENTE
Prix de vente inférieur à 100 000 €	Forfait de 10 000 € TTC
Au delà de 100 001 €	6% TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur - Barème TTC, TVA de 20%

En cas de délégation de mandat, le barème utilisé sera celui de l'agence détenant le mandat de vente.

Le négociateur se réserve le droit de modifier le montant des honoraires à la baisse avec accord du vendeur.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission